

AVIS DE CONCOURS EXTERNE DE RECRUTEMENT RELATIF A **L'ANNEE 2026**

La Banque Nationale Agricole annonce l'ouverture d'un concours externe, pour le recrutement de deux cent candidats (200), destiné à répondre aux besoins de son siège et de son réseau conformément aux profils décrits ci-après :

I. Profils et nombre de postes ouverts :

1. Réseau :

Profil / Zone	GUICHETIER PAYEUR	GUICHETIER CENTRALISA- TEUR	AGENT POLYVALENT	CHARGE DE CLIENTELE	CHARGE AGRICOLE	JURISTE	TOTAL
Zone de BEJA		1			2	1	4
Zone de BIZERTE	1	1	2	1		1	6
Zone de GABES		2	1	2		2	7
Zone de GAFSA			1				1
Zone de JENDOUBA				1		1	2
Zone de KAIROUAN	3	2	2	6	2	2	17
Zone de KASSERINE	3	1	1		2	2	9
Zone de SIDI BOUZID		1	3	1	2	2	9
Zone du KEF	1		1		3	2	7
Zone de MEDENINE	1	2				2	5
Zone de MONASTIR	1	1		1	1	1	5
Zone de NABEUL	1		1	4		2	8
Zone de SFAX	2		1	3	1	3	10
Zone de SILIANA	3	2	2	4	2	1	14
Zone de SOUSSE	4	2		2			8
Zone de TUNIS	6	1	1	8	2	5	23
TOTAL	26	16	16	33	17	27	135
Diplôme Exigé	BAC ACCOMPLI	LICENCE	LICENCE	MASTER	LICENCE	LICENCE	
Spécialité du diplôme	Tout Type de Baccalauréat	Finance, Comptabilité ou Marketing	Finance, Comptabilité ou Marketing	Finance, Comptabilité ou Marketing	Licence en Agronomie	Droit Privé	
Récapitulatif	26	32		33	17	27	

2. Services Centraux (Lieu de Travail : TUNIS) :

REFERENCE DU POSTE	NOMBRE	Spécialité du diplôme
C01	2	Ingénieur en Agronomie
C02	1	Ingénieur en Statistiques
C03	1	Master en Data Science
C04	1	Master en Sécurité Informatique
C05	10	Master en Finance
C06	1	Master en Assurance et Actuariat
C07	1	Master en Risk Management
C08	1	Master en Comptabilité
C09	2	Master en Droit Privé
C10	14	Licence en Droit Privé
C11	2	Licence en Informatique de Gestion
C12	2	Licence en Agronomie
C13	3	Licence en Commerce International
C14	6	Licence en Finance
C15	7	Licence en Comptabilité
C16	2	Diplôme de Baccalauréat
C17	2	Diplôme de Baccalauréat + Permis de Conduire de type D
C18	7	Certificat de la 9 ^e année de l'enseignement de base (شهادة ختم الدروس الإعدادية)
Total	65	

II. Conditions générales de participation à ce Concours de Recrutement :

- Être de nationalité tunisienne ;
- L'âge limite des candidats ne doit pas dépasser les 40 ans (à la date de clôture de l'inscription en ligne) ;
- Être titulaire du diplôme exigé dans la spécialité prévue dans le tableau ci-dessus ;
- Saisir correctement les huit (08) chiffres de la Carte d'Identité Nationale (CIN) lors de l'inscription en ligne ;
- Pour les candidats postulant au poste **C17**, être titulaire d'un permis de conduire de catégorie **D** et valide ;
- Se présenter à l'ensemble des épreuves du concours. Toute absence à l'une des épreuves entraîne l'élimination du candidat.

NB :

- **Les diplômes étrangers ou délivrés par les Etablissements Privés d'Enseignement Supérieur ne sont acceptés que s'ils sont accompagnés d'une copie certifiée conforme à l'original de la décision d'équivalence décernée par les services concernés du Ministère de l'Enseignement Supérieur ;**
- **L'expérience professionnelle n'est pas exigée ;**
- **En cas d'égalité des scores individuels, les candidats ex-aequo seront classés en privilégiant le plus âgé (tout au long des différentes étapes du concours de recrutement) ;**
- **Le candidat ne peut postuler qu'à un seul poste sous peine de rejet de sa candidature.**

III. Etapes de ce Concours de Recrutement :

1. Inscription en ligne :

Le candidat répondant aux conditions de participation au concours et souhaitant postuler à l'un des postes susvisés, doit obligatoirement s'inscrire sur le site web de la Banque Nationale Agricole : www.bna.tn via la rubrique recrutement à partir du 03/09/2026 jusqu'au 17/09/2026 à minuit. **Passée cette date, aucune inscription ne peut être effectuée.**

Les données introduites par le candidat, lors de l'inscription en ligne, doivent être exactes sous peine de rejet de sa candidature. **Aucune modification ne peut être effectuée par le candidat après la validation de son inscription en ligne.**

Le candidat doit consulter sa messagerie électronique pour vérifier que son inscription a été effectuée.

Date d'ouverture de l'inscription en ligne : le 03/09/2026 ;

Date de clôture de l'inscription en ligne : le 17/09/2026 à minuit.

2. Présélection :

Les candidats seront présélectionnés sur la base de leurs scores individuels de présélection obtenus lors de l'inscription en ligne et qui seront calculés selon le barème suivant :

➤ **La moyenne du cursus académique est calculée sur la base de :**

 Pour les candidats postulant avec le certificat de la 9^e année de l'enseignement de base (الإعدادية الدروس ختم شهادة) :

- La moyenne finale du certificat de la 9^e année de l'enseignement de base pondérée à 100% ;

 Pour les candidats postulant avec le diplôme de Baccalauréat :

- La moyenne finale du concours du baccalauréat (المعدل النهائي) pondérée à 100% ;

 Pour les candidats postulant avec le diplôme de Licence :

- La moyenne finale du concours du baccalauréat (المعدل النهائي) pondérée à **40%** ;
- Les moyennes des trois (03) dernières années d'études pondérées à : **60 %**.

Il est à noter que la moyenne générale de la troisième année de la Licence est celle mentionnée sur le diplôme ou sur le relevé des notes. Si ce n'est pas le cas, elle sera calculée comme suit :

$$\text{Moyenne de la troisième année de la licence} = \frac{\text{Moyenne du 1er Semestre} + \text{moyenne du 2ème semestre (PFE)}}{2}$$

 Pour les candidats postulant avec le diplôme de Master :

- La moyenne finale du concours du baccalauréat (المعدل النهائي) pondérée à **40%** ;
- Les moyennes des trois (03) dernières années d'études, détaillées comme suit et pondérées à **60 %** :
 - La moyenne générale de l'année de l'obtention de la licence, la maîtrise ou le bachelor ;
 - La moyenne générale de la première année du Master ;
 - La moyenne générale de la deuxième année du Master ;

Il est à noter que la moyenne générale de la deuxième année du Master et la moyenne générale de la Licence, sont celles mentionnées sur le diplôme ou sur le relevé des notes. Si ce n'est pas le cas, elles seront calculées comme suit :

Moyenne de l'année comprenant un PFE ou un Mémoire de Recherche

$$= \frac{\text{Moyenne du 1er Semestre} + \text{Moyenne du 2ème semestre (PFE ou Mémoire de Recherche)}}{2}$$

 Pour les candidats postulant avec le titre d'ingénieur :

- La moyenne finale du concours du baccalauréat (المعدل النهائي) pondérée à : **40%** ;
- Les moyennes des trois (03) dernières années d'études pondérées à : **60 %**.

Il est à noter que les moyennes des trois dernières années d'études des candidats postulant avec le titre d'ingénieur sont celles mentionnées sur le diplôme ou sur le relevé des notes. Si ce n'est pas le cas, elles seront calculées comme suit :

Moyenne de l'année comprenant un PFE ou un Mémoire de Recherche

$$= \frac{\text{Moyenne du 1er Semestre} + \text{Moyenne du 2ème semestre (PFE ou Mémoire de Recherche)}}{2}$$

Pour chaque poste, les candidats seront classés par ordre de mérite en fonction de leurs scores individuels. Les trente (30) premiers candidats selon le classement généré par la plateforme seront invités à envoyer leurs dossiers physiques de candidature pour le dépouillement.

Il est à noter que les candidats sont appelés à envoyer leurs dossiers physiques dans un délai de sept (07) jours calendaires du courriel envoyé par la banque. Passé ce délai, les dossiers ne seront plus acceptés.

3. Constitution et étude des dossiers :

3.1 Constitution des dossiers :

Les candidats présélectionnés et dont la liste est validée par la Commission de Recrutement, seront invités automatiquement par message électronique (sms et e-mail) à envoyer leurs dossiers de candidature, au nom de « **Monsieur le Directeur Général de la BNA** », par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : « **BANQUE NATIONALE AGRICOLE, Avenue Mohamed V - 1002 – Tunis** », le cachet de la poste faisant foi.

L'enveloppe extérieure doit comporter obligatoirement la mention « **A NE PAS OUVRIR CONCOURS EXTERNE DE RECRUTEMENT RELATIF A L'ANNEE 2026 et le libellé du poste auquel le candidat a postulé** ».

Le dossier de candidature à envoyer doit obligatoirement inclure les pièces suivantes :

- **Une copie du mail qui vous sera adressé pour le dépôt du dossier de candidature ;**
- **Une copie de la Carte d'Identité Nationale ;**
- **Une copie du permis de conduire de type D (pour les candidats postulant au poste C17) ;**
- **Un bulletin n°3 datant de trois (3) mois au plus, à la date de clôture de l'inscription en ligne ou, le cas échéant, le reçu attestant le dépôt d'une demande à cet effet ;**
- **Une copie certifiée conforme à l'original du certificat de la 9^e année de l'enseignement de base (Pour les candidats postulant au poste C18) ;**
- **Des copies certifiées conformes à l'original du Diplôme du Baccalauréat et du relevé des notes ;**
- **Des copies certifiées conformes à l'original des relevés des notes des trois (03) dernières années d'étude y compris la moyenne du Projet de Fin d'Etudes ou Mémoire de Recherche ;**
- **Une copie certifiée conforme à l'original du Diplôme de Fin d'Etude ou de l'attestation du diplôme ou de l'attestation de réussite le cas échéant ;**
- **Les diplômes étrangers ou délivrés par les Etablissements Privés d'Enseignement Supérieur ne sont acceptés que s'ils sont accompagnés d'une copie certifiée conforme à**

3.2 Etude des dossiers :

Est rejeté tout dossier de candidature :

- Ne comportant pas les documents exigés pour le poste auquel le candidat a postulé ;
- Ne mentionnant pas sur l'enveloppe externe le libellé du poste ;
- Comportant une candidature à plus qu'un poste parmi les postes ouverts ;
- Parvenu après la date limite d'envoi des dossiers de candidature (le cachet de la poste faisant foi) ;
- Adressé à la Banque Nationale Agricole par dépôt direct au bureau d'ordre (Siège et agences) ;
- Comportant toute information erronée saisie par le candidat (numéro de la CIN, les moyennes du cursus académique, date de naissance, spécialité du diplôme exigé).

4. Déroulement des épreuves :

4.1 Déroulement de l'épreuve écrite :

Les dix (10) premiers candidats dont les dossiers sont conformes parmi la liste des trente (30) dossiers dépouillés seront invités à passer les épreuves écrites. Il est à préciser qu'un nombre minimum de **cinq (5)** candidats est exigé pour passer l'épreuve écrite.

Ces candidats dont les dossiers de candidature ont été acceptés, seront invités par messagerie électronique (sms et e-mail) précisant la date, le lieu et l'heure de déroulement des épreuves écrites.

En cas d'égalité des scores individuels, les candidats ex-aequo seront classés en privilégiant le plus âgé (tout au long des différentes étapes du concours de recrutement).

4.2 Déroulement de l'épreuve orale :

Les cinq (05) premiers candidats classés par ordre de mérite ayant passé les épreuves écrites seront retenus pour passer l'épreuve orale. La liste de ces candidats sera publiée sur le site web de la Banque Nationale Agricole www.bna.tn via la rubrique recrutement. Il est à préciser qu'un nombre **minimum de deux (2)** candidats par poste est exigé pour assurer l'épreuve orale, à défaut le concours sera déclaré infructueux pour le poste et le profil en question.

Les candidats retenus à concourir seront convoqués par message électronique (sms et e-mail) qui fixera la date, le lieu et l'heure de déroulement des épreuves orales.

Dans un délai ne dépassant pas cinq (05) jours calendaires à compter de la date de publication de la liste précitée, les candidats non retenus pour l'épreuve orale peuvent adresser leurs réclamations sur les résultats de l'épreuve écrite et ce, par courrier électronique adressé à l'adresse suivante : recrutement1@bna.tn .

4.3 Calcul du Score Final :

Le Score Final sera calculé comme suit :

- **Le Score de présélection pondéré à 30% ;**
- **La note obtenue à l'épreuve écrite pondérée à 30% ;**
- **La note obtenue à l'épreuve orale pondérée à 40%.**

Seuls les candidats ayant obtenu **un Score Final égal ou supérieur à 08/20 peuvent être déclarés admissibles** et ce, dans la limite des postes à pourvoir. Ils seront classés par ordre de mérite et, en cas d'égalité, par ordre d'âge décroissant.

IV. Proclamation des résultats et admission définitive :

La liste des candidats admissibles, classés par ordre de mérite, sera publiée sur le site web de la Banque Nationale Agricole.

Aucun candidat ne sera déclaré définitivement admis qu'après avoir passé une visite médicale par le médecin de la Banque et avoir été déclaré apte à l'exercice des fonctions qui lui seront attribuées.

Il est à noter que :

- Le candidat qui ne se présente pas le jour de la visite médicale perdra le bénéfice d'admission et sera remplacé par le premier candidat sur la liste complémentaire établie à cet effet ;
- Le candidat déclaré inapte sera remplacé par le premier sur la liste complémentaire établie à cet effet ;
- Le candidat déclaré définitivement admis et qui refuse le poste auquel il a postulé ou qui ne se présente pas dans un délai de cinq (05) jours calendaires à compter de la réception du message électronique d'admission fixant la date de prise de fonction, perdra le bénéfice d'admission et sera remplacé par le premier candidat sur la liste complémentaire établie à cet effet ;
- Le candidat n'est déclaré définitivement admis qu'après avoir présenté le bulletin n°3 avec la mention « néant » datant de trois (3) mois au plus et une copie certifiée conforme à l'original du Diplôme de Fin d'Etudes.

Ces listes complémentaires seront publiées sur le site web officiel de la Banque Nationale Agricole.